

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

*Églantine Leclerc Vénuti Francine Chamberland
Micheline Bélec
Denise Grenier Thérèse St-Amour*

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent : Alain St-Amour

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 10295-2016
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.*

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

- ✚ Dépôt de la lettre confirmant la part revenant à la municipalité de la ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec;*
- ✚ Dépôt de la liste des bons de commande du 1^{er} au 31 janvier 2016 pour un total de 9 763.22 \$*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Résolution no : 10296-2016**
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 janvier 2016

*Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 31 janvier 2016 tels que présentés au montant total de 235 583.54 \$
Chèques fournisseurs : C1500341 @ C1500344 et de C1600001 @ C1600015 = 37 351.80 \$
Paiements internet : L1600001 @ L1600012 = 28 749.30 \$
Paiements directs : P1600001 @ P1600048 = 142 373.52 \$
Chèque manuel : M160001 = 124.17 \$
Chèques salaires : D1600001 @ D1300065 = 26 984.75 \$*

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 10297-2016

NOMINATION ET REPRÉSENTANTS DES COMITÉS POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer les membres des comités pour l'année 2016 comme suit :

Le maire Normand St-Amour est d'office sur tous les comités

Comité Relations de travail :	Thérèse St-Amour Micheline Bélec Francine Chamberland
Comité incendie :	Thérèse St-Amour Francine Chamberland (Substitut)
Comité Hygiène du milieu (RIDL) :	Alain St-Amour Églantine Leclerc Vénuti (Substitut)
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :	Alain St-Amour, conseiller Martin Ouimet, citoyen Robert Léveillé, citoyen
Personne-ressource CCU :	Éric Paiement, officier bât./ envir.
Et les substituts au CCU :	Denise Grenier, conseillère substitut Églantine Leclerc Vénuti, conseillère substitut Mario Robert, citoyen substitut Bertrand Quesnel, citoyen substitut
Comité Environnement :	Denise Grenier Francine Chamberland Églantine Leclerc Vénuti (Substitut)
Comité Société Développement Réservoir Kiamika (SDRK) :	Denise Grenier Micheline Bélec
Communications :	Églantine Leclerc Vénuti Francine Chamberland
Services techniques/travaux publics :	Francine Chamberland Micheline Bélec Thérèse St-Amour (Substitut)
Comité Loisirs, culture & événements :	Thérèse St-Amour Églantine Leclerc Vénuti Alain St-Amour
Mesures d'urgence :	Voir l'organigramme
Comité GES :	Alain St-Amour, conseiller Francine Chamberland, conseillère Éric Paiement, officier bât./ envir. Manon Taillon, sec.-trésorière adjointe Miguel et/ou Rémi, travaux publics Myriam Joannette, chargée de projets
Comité Complexe municipal :	Thérèse St-Amour, conseillère Micheline Bélec, conseillère Francine Chamberland, conseillère Myriam Joannette, chargée de projets Éric Paiement, personne-ressource, employé
Comité suivi Politique MADA et FAMILLE :	Églantine Leclerc Vénuti, conseillère Micheline Bélec, conseillère Myriam Joannette, chargée de projets Éric Paiement, personne-ressource, employé

Adoptée

Résolution no : 10298-2016

NOMINATION AU POSTE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer Francine Chamberland, mairesse suppléante pour l'année 2016.

Adoptée

Résolution no : 10299-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part 2016 à la MRC

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la quote-part 2016 à la MRC au montant de 89 274.00 \$.

1^{er} versement échéance le 2 mars : 44 637.00 \$

2^e versement échéance le 15 juillet : 44 637.00 \$

Quote-part	Postes budgétaires	Année	1er versement	2e versement
		2016	50%	50%
Conseil Municipal 20,98 %	02-110-80-951-00	4 934,00 \$	2 467,00 \$	2 467,00 \$
Cour municipale	02-120-80-951-00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Gestion financière et administrative 79,02%	02-130-80-951-00	19 432,00 \$	9 716,00 \$	9 716,00 \$
Évaluation	02-150-80-951-00	36 360,00 \$	18 180,00 \$	18 180,00 \$
Protection contre l'incendie	02-220-80-951-00	217,00 \$	108,50 \$	108,50 \$
Transport collectif	02-370-80-951-00	543,00 \$	271,50 \$	271,50 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	02-454-80-951-00	359,00 \$	179,50 \$	179,50 \$
Entretien des cours d'eau	02-470-80-951-00	1 213,00 \$	606,50 \$	606,50 \$
Aménag, urbanisme, zonage + foresterie	02-610-80-951-00	11 531,00 \$	5 765,50 \$	5 765,50 \$
Industrie et commerce	02-621-80-951-00	13 295,00 \$	6 647,50 \$	6 647,50 \$
Tourisme (Plan de commercialisation)	02-622-80-951-00	1 143,00 \$	571,50 \$	571,50 \$
Activités récréatives (Parc linéaire)	02-701-90-951-00	134,00 \$	67,00 \$	67,00 \$
Activités culturelles (Gare et subventions)	02-702-90-951-00	113,00 \$	56,50 \$	56,50 \$
	TOTAL	89 274,00 \$	44 637,00 \$	44 637,00 \$

Adoptée

Résolution no : 10300-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Contribution au scanneur au CH de Rivière-Rouge

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la contribution à la fondation du CHDL-CRHV de Rivière-Rouge pour l'achat d'un scanneur au montant de 913.00 \$.

1^{er} versement échéance le 2 mars : 456.50 \$

2^e versement échéance le 15 juillet : 456.50 \$

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-520-80-951-00.

Adoptée

Résolution no : 10301-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Contribution annuelle à la cour municipale 2016

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la contribution annuelle à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 599.00 \$.

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-120-80-951-00.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10302-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part 2016 autopompe-citerne 2500 gallons

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à la Municipalité de Lac-des-Écorces, d'un montant de 3 924.58 \$ pour la quote-part 2016 de l'autopompe-citerne du SSIRK, selon l'entente intermunicipale signée le 11 avril 2005;

Cette entente a pour objet de s'assurer le service d'une autopompe/citerne de 2 500 gallons, pour une protection minimale en incendie tel que prescrit dans le Schéma de Couverture de Risques en Incendie (SCRI).

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-220-40-442-01.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 10303-2016

APPROBATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE DU CHEMIN DU QUAI – Acquisition conformément à l'article 72 de la loi sur les Compétences municipales

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver la description technique requise en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, description préparée par Groupe Barbe & Robidoux, relative au chemin du Quai, à savoir :

Le chemin du Quai comprend une partie des lots 20B, 20B-36, 20B-38, 20B-39, 21 et 21-1 du rang Nord-Ouest de la Rivière-Kiamika, canton de Moreau, de la circonscription foncière de Labelle, dans la Municipalité de Chute-Saint-Philippe et plus amplement décrit sous le numéro de minutes onze mille trois cent vingt-six (11326), de l'arpenteur-géomètre Groupe Barbe & Robidoux en date du 22 octobre 2015.

La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- a) *Le texte intégral du présent article;*
- b) *Une description sommaire de la voie concernée;*
- c) *Une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.*

Adoptée

Résolution no : 10304-2016

APPROBATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE DU CHEMIN DU VIEUX-PONT – Acquisition conformément à l'article 72 de la loi sur les Compétences municipales

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver la description technique requise en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, description préparée par Groupe Barbe & Robidoux, relative au chemin du Vieux-Pont, à savoir :

Le chemin du Vieux-Pont comprend des parties du lot 12-1, une partie du lot 12 du rang Nord-Ouest de la Rivière Kiamika du cadastre du canton de Moreau, et une partie des lots 11 et 12 du rang Sud-Est de la Rivière Kiamika, canton de Rochon, de la circonscription foncière de Labelle, dans la Municipalité de Chute-Saint-Philippe et plus amplement décrit sous le numéro de minutes onze mille trois cent dix-neuf (11319), de l'arpenteur-géomètre Groupe Barbe & Robidoux en date du 22 octobre 2015.

La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- a) *Le texte intégral du présent article;*
- b) *Une description sommaire de la voie concernée;*

c) Une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies

Adoptée

Résolution no : 10305-2016

MANDAT À LA CHARGÉE DE PROJETS – Suivi de la subvention du programme sur la taxe d'accise (TECQ) 2014-2018

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater Madame Myriam Joannette, chargée de projets de faire les demandes de soumissions, et le suivi aux travaux et à la subvention accordée dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 10306-2016

DÉROGATION MINEURE no DRL160001 – 515, chemin du Lac-des-Cornes Matricule 0775 78 7030

- La demande de dérogation mineure se divise essentiellement en 3 parties pour le même bâtiment, soit un agrandissement majeur projeté d'un bâtiment accessoire (garage):
 - 1- Premièrement, la demande consiste à autoriser un empiètement de l'agrandissement de 1.10 mètre dans la marge latérale droite de 3.00 mètres minimum, tel que prescrit par l'article 8.3.1 d) du règlement de zonage #139.
 - 2- Deuxièmement, la demande consiste à autoriser une superficie totale pour bâtiment accessoire existant et celle de l'agrandissement projeté de 166 m², qui serait de 66 m² supérieure à la superficie maximum autorisée pour un bâtiment accessoire de 100 m², tel que prescrit par l'article 8.3.1 k) du règlement de zonage #139.
 - 3- Troisièmement, la demande consiste à autoriser une superficie totale du bâtiment accessoire existant et de son agrandissement projeté (total de 166.00 m²) de 54.00 m² supérieure à la superficie du bâtiment principal (112 m²), tel que prescrit par l'article 8.3.1 l) du règlement de zonage #139.

La demande de dérogation mineure, plan de localisation/implantation ainsi que les plans de construction joints au dossier pour le CCU.

APRÈS DÉLIBÉRATION :

- *Attendu que l'agrandissement du bâtiment accessoire peut se faire en respect avec les règlements municipaux en vigueur;*
- *Attendu que la municipalité n'a pas de précédent connu en cette matière;*
- *Attendu que la demande de dérogation est considérée comme étant majeure;*
- *Attendu qu'il pourrait exister des options de construction pouvant offrir des superficies d'entreposage supérieures aux normes maximales, le tout, en respect avec les lois et règlements en vigueur à la municipalité;*
- *Attendu que le refus de cette demande ne peut causer de préjudice sérieux au propriétaire, puisque le bâtiment n'est actuellement pas construit;*

Recommandation du CCU

En conséquence, le CCU recommande unanimement au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe de refuser la demande de dérogation mineure #DRL160001 tel que présentée, en ne permettant pas de déroger aux articles 8.3.1 d), k) et l) du règlement de zonage # 139.

⚡ TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

⚡ Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de suivre les recommandations du CCU et de refuser la dérogation mineure numéro DRL160001 demandée pour le 515, chemin du Lac-des-Cornes, matricule 0775 78 7030, telle que décrite ci-dessus.

Adoptée

Résolution no : 10307-2016

AUTORISATION DE DÉPENSE – Congrès de la COMBEQ

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister au Congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 28 au 30 avril 2016, à Rivière-du-Loup. De payer les frais d'inscription au montant de 632.36 \$ incluant les taxes et de plus, rembourser les frais inhérents à ce congrès qui ne sont pas inclus dans le coût d'inscription sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement

Adoptée

Résolution no : 10308-2016

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT, MEMBRES CITOYENS ET SUBSTITUTS AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME « CCU »

ATTENDU *Que l'article 7 du règlement # 247, sur la constitution du Comité Consultatif en Urbanisme, stipule que la durée du mandat des membres citoyens est fixée à deux ans et les articles 8 et 12 mentionnent que les membres et le président doivent être nommés par résolution du conseil;*

ATTENDU *Que la Municipalité a fait appel à la population pour recruter des personnes intéressées à siéger sur le comité CCU;*

ATTENDU *Que les membres et substituts présentement en poste ont manifesté le désir de renouveler leur mandat à l'exception de Madame Catherine Bergeron;*

ATTENDU *Que nous avons reçu une candidature en la personne de Monsieur Bertrand Quesnel;*

ATTENDU *Que Monsieur Martin Ouimet, substitut, présentement en poste devient membre citoyen et un tirage au sort est effectué entre Messieurs Robert Léveillé et Mario Robert, pour le 2^e membre citoyen à siéger;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier*
Et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'à la suite du tirage au sort, le Comité consultatif en urbanisme est formé comme suit :

- ✚ Alain St-Amour, conseiller**
- ✚ Robert Léveillé, citoyen à titre de président du CCU**
- ✚ Martin Ouimet, citoyen à titre de membre du CCU**
- ✚ Éric Paiement, personne-ressource**

- ✚ Mario Robert, 1^{er} substitut, citoyen**
- ✚ Bertrand Quesnel, 2^e substitut, citoyen**
- ✚ Denise Grenier, conseillère, 1^{re} substitut**
- ✚ Églantine Leclerc Vénuti, conseillère, 2^e substitut**

Adoptée

Résolution no : 10309-2015

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation "Prise de décision en urbanisme"

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation «Prise de décision en urbanisme», qui se tiendra à Nominique le 19 février. De payer les frais d'inscription au coût de 325.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet aux postes budgétaires 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour le déplacement

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 10310-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 000.00 \$
à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10311-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à Action Santé Plein-Air Chute-Saint-Philippe

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 700.00 \$
à Action Santé Plein-Air Chute-Saint-Philippe.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10312-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 500.00 \$
à la Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10313-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – Publicité au feuillet paroissial de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Rive

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 150.00 \$ pour la publicité au
feuillet paroissial de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Rive.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10314-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à la Manne du jour

Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 250.00 \$ à
la Manne du jour.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10315-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à Zone-Emploi d’Antoine-Labelle

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 100.00 \$ à Zone-Emploi d'Antoine-Labelle pour l'évènement Place aux Jeunes (Séjours exploratoires 2016).

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10316-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'École Henri-Bourassa – Activités scolaires 2016

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 750.00 \$ à l'École Henri-Bourassa – Activités scolaires 2016, sortie de fin d'année.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10317-2016

AUTORISATION DE DÉPENSE – Adhésion au Conseil de la Culture des Laurentides

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de payer le montant de 75.00 \$ pour l'adhésion au Conseil de la Culture des Laurentides.

Ce montant n'est pas prévu au budget, un transfert sera affecté du poste budgétaire 02-701-90-970-00 au poste budgétaire 02-701-20-494-00.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 10318-2016

MONTANT DU SURPLUS AFFECTÉ AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE AUTOPOMPE

ATTENDU Que les contribuables ont déboursé un montant de 22 472.51 \$ réservé au surplus affecté au remboursement de l'autopompe;

ATTENDU Que le refinancement de 279 000.00 \$ sera réduit de 22 500.00 \$;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la différence de 27.49 \$ soit prise au surplus libre.

Adoptée

Résolution no : 10319-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Remboursement capital et intérêts à Caisse Desjardins Du Cœur Des Hautes-Laurentides – Règlement d'emprunt 263-2014, Complexe municipal

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à Caisse Desjardins Du Cœur Des Hautes-Laurentides, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 263-2014, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

20 avril 2016	intérêts	10 645.12 \$	02-921-00-842-01
20 octobre 2016	capital	29 800.00 \$	55-595-15
20 octobre 2016	intérêts	10 645.12 \$	02-921-00-842-01

Attendu que le paiement doit leur parvenir au moins dix jours avant la date d'échéance

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifiée par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

✚ AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE;

Il est 19 h 29

Assemblée publique de consultation sur le deuxième projet de règlement

a) 2^e projet de règlement # 270-2016 modifiant le règlement # 139 relatif au zonage;

✚ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE;

Il est 20 h 29

PROJET DE RÈGLEMENTS

Résolution no : 10320-2016

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 270-2016 modifiant le règlement numéro 139 relatif au zonage

ATTENDU *Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a adopté le règlement numéro 139 relatif au zonage;*

ATTENDU *Que ledit règlement numéro 139 est entré en vigueur le 12 avril 2002 et a été modifié par les règlements suivants :*

- 148 le 26 juin 2003;
- 171 le 29 mars 2007;
- 183 le 20 juin 2007;
- 211 le 17 juin 2009;
- 215 le 8 septembre 2009;
- 239 le 26 août 2011;
- 251 le 20 décembre 2012;
- 256 le 10 mars 2014;
- 262 le 29 mai 2015;

ATTENDU *Que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;*

ATTENDU *Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 139 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;*

ATTENDU *Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 11 janvier 2016;*

ATTENDU *Qu'un premier projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 11 janvier 2016;*

ATTENDU *Que le présent règlement a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation, le 8 février 2016, à Chute-Saint-Philippe, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);*

ATTENDU *Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2016;*

EN CONSÉQUENCE

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'il soit ordonné, statué et
décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :*

ARTICLE 1

TITRE

*Le présent règlement est identifié par le numéro 270-2016 et s'intitule
«Règlement numéro 270-2016 modifiant le règlement numéro 139 relatif au
zonage».*

ARTICLE 2

PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

*Le plan de zonage apparaissant à l'annexe 1 du règlement 139 relatif au
zonage est modifié par l'agrandissement de la zone «RU-2» à même la zone
«VIL-03» affectant une partie des lots suivants :*

- Parties du lot 19-P du rang Sud-Est du canton Rochon;*
- Parties du lot 20-P du rang Sud-Est du canton Rochon;*
- Parties des lots 19-14 et 20-7 du rang Sud-Est du canton Rochon;*
- Les lots 19-8 et 19-10 du rang Sud-Est du canton Rochon.*

Le plan de zonage tel que modifié figure à l'annexe «A» du présent règlement.

ARTICLE 4

ENTRÉE EN VIGUEUR

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1).*

ANNEXE A

Adoptée

Avis de motion : 11 janvier 2016

1^{er} projet de règlement : 11 janvier 2016

Assemblée publique de consultation : 8 février 2016

2^e projet de règlement : 8 février 2016

Envoi à la MRC : 10 février 2016

Avis public :

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

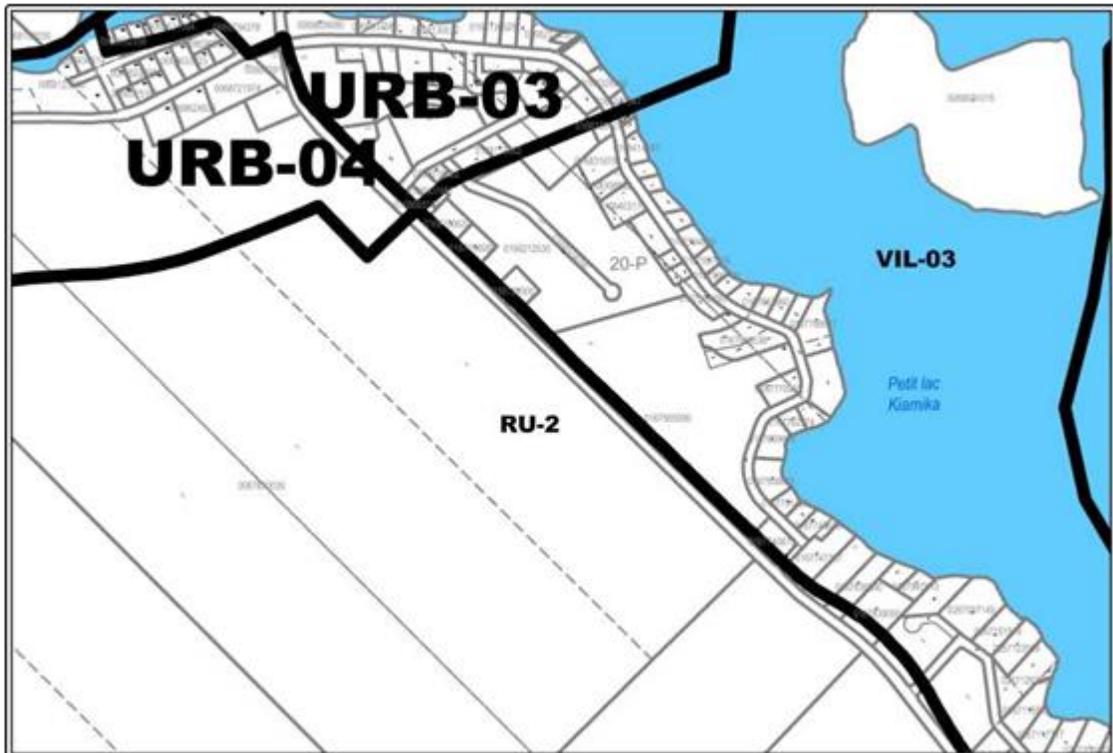


**PROJET DE RÈGLEMENT # 270-2016 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT # 139 RELATIF AU ZONAGE**

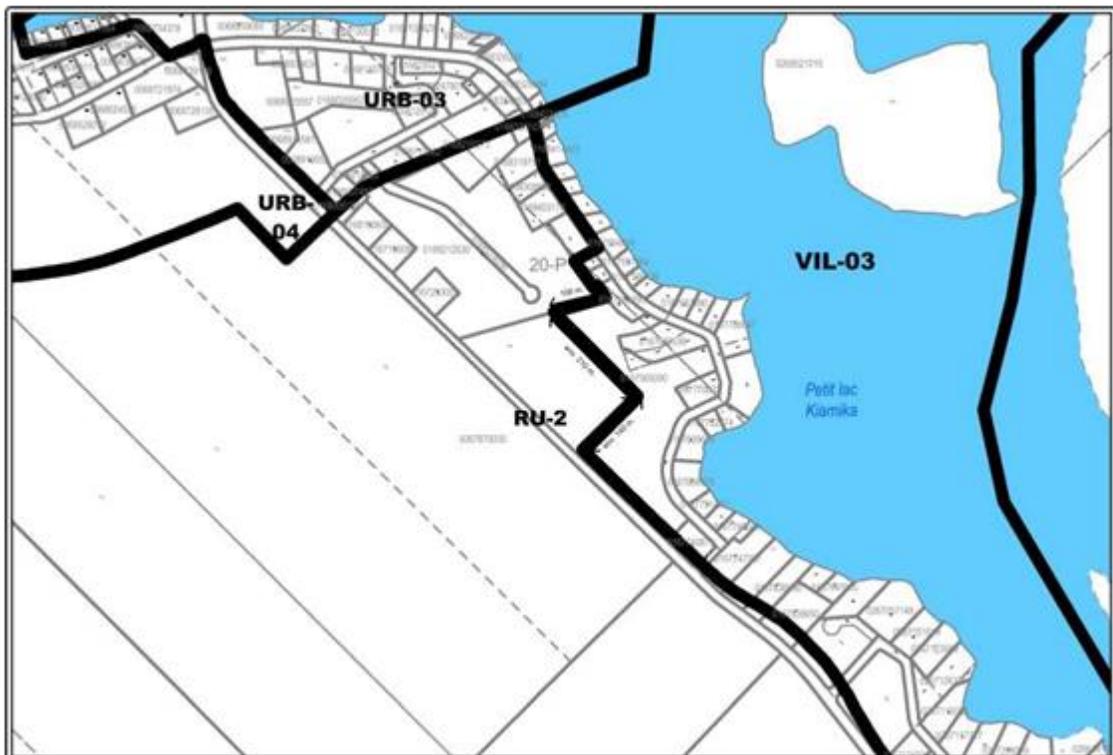
ANNEXE A

AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RU-02 À MÊME LA ZONE VIL-03

ÉCHELLE: 1:13 000
JANVIER 2016



AVANT MODIFICATION



APRÈS MODIFICATION

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 31

Fin : 20 h 46

Personnes présentes : 15

Résolution no : 10321-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 8 février 2016 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 10322-2016

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 47

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session du 8 février 2016 par la résolution # 10321-2016.